

# 15455/24 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 27 novembre 2024

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 27 novembre 2024

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil à l'appui du renforcement des capacités des autorités ukrainiennes en matière de prévention du trafic illicite d'armes, de munitions et d'explosifs et de lutte contre ce phénomène, en coopération avec IOSCE ANNEXE**



*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*